

**ARRETE n° 1113-2021-0002  
PORTANT NOMINATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS DE CONTROLE  
CHARGEES DE LA REGULARITE DES LISTES ELECTORALES DANS LES  
COMMUNES DU DEPARTEMENT**

La Préfète de l'Orne  
Chevalier de la Légion d'honneur,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

**Vu** l'article L.19 du Code électoral,

**Vu** les instructions ministérielles concernant la révision des listes électorales,

**Vu** les propositions des maires des communes concernées,

**Vu** les désignations des représentants par les présidents des tribunaux judiciaires du département,

Considérant qu'il convient de nommer, dans chaque commune, les membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales pour une durée de trois ans et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal ;

**Sur** proposition du Secrétaire Général de la Préfecture de l'Orne,

**A R R E T E**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : Sont désignés membres au sein de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales à ce jour dans les communes du département, les personnes dont les noms figurent dans les tableaux annexés ci-après.

**ARTICLE 2** : Le Secrétaire Général de la préfecture, les Maires des communes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Alençon, le **- 8 MARS 2021**

Pour la Préfète,  
Le Sous-préfet,  
Secrétaire Général

  
Charles BARBIER